

Préfecture du Morbihan  
Direction Départementale de la Protection des Populations  
32 boulevard de la Résistance  
CS 92526  
56019 Vannes Cedex

17 février 2021

**Objet : Déversement des eaux de lavage de l'exploitation sans traitement d'épuration dans le ruisseau, affluent du Blavet - Pratiques non conformes aux prescriptions ICPE**

Monsieur le Préfet,

Notre association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement, Eau & Rivières de Bretagne, suit activement les procédures ICPE dans le Morbihan via notre participation au CODERST et la gestion de la plate-forme internet Sentinelles de la nature sur le territoire breton.

Sur la commune de Pluméliau, une sentinelle nous a alerté sur une pratique non conforme aux prescriptions ICPE élevage qui encadrent l'activité de l'éleveur exploitant la ferme située au lieu-dit Guervaud.

**Il s'agit de déversements des eaux de lavage de l'exploitation directement dans le ruisseau en aval des bâtiments, ruisseau affluent du Blavet (vous trouverez les photos en pièces jointes).**

Ces actes de pollution chroniques contribuent à la dégradation de l'ensemble de la masse d'eau. De plus, nous nous permettons de rappeler que diverses menaces pèsent le système d'alimentation en eau potable telle que la dégradation qualitative des cours d'eau dans lesquelles les eaux brutes sont prélevées, comme le Blavet. Plus précisément, nous notons que l'usine d'eau potable « Le Guern » se situe juste à l'aval des confluences des ruisseaux situés sur la commune de Pluméliau et du Blavet.

Nous vous remercions par avance pour toute l'attention que vous porterez à notre alerte, notamment par un contrôle adéquat et de bien vouloir nous tenir informé des suites de ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL 56  
Pierre LOISEL



Pièces jointes : 3 photos

Copies :

Office Français de la Biodiversité, monsieur le chef de service police de l'environnement, section du Morbihan  
Syndicat de la Vallée du Blavet, monsieur le Président  
Syndicat Eau du Morbihan, monsieur le Président  
AAPPMA de Pontivy, monsieur le Président